



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Les communes réclament leur part de la RPLP

Depuis 2004, le transfert des routes cantonales en traversée de localité génère un report de charges difficile, voire impossible, à assumer pour de nombreuses communes.

L'UCV a tenté à plusieurs reprises de négocier avec le Canton soit une remise en l'état de ces tronçons, préalable à leur transfert, soit une subvention des ouvrages d'art situés sur ce périmètre.

Aujourd'hui, notre association estime qu'une solution propre à favoriser l'entretien de ces infrastructures sans déséquilibrer les budgets communaux doit impérativement être trouvée.

Les communes peinent en effet à comprendre pourquoi le Conseil d'Etat refuse de contribuer à ces coûts, alors que le Canton budgétise plusieurs dizaines de millions chaque année au titre de redevance sur le trafic des poids lourds liés aux prestations (RPLP).

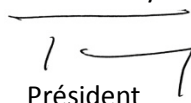
La plupart des cantons ont choisi de rétrocéder une partie du produit de la RPLP à leurs communes. Vaud est l'un des rares cantons à ne pas réaffecter à la route une partie de la RPLP et à diminuer depuis des années les crédits pour l'entretien des routes et des ouvrages d'art.

L'Etat considère en effet que la solution financière à disposition des communes est la péréquation horizontale. L'UCV estime cet argument fallacieux : avec la péréquation, ce sont les communes qui paient. En outre, cette diminution des charges routières n'intervient que lorsque les frais engagés dépassent le revenu de 8 points d'impôt de la commune concernée.

L'UCV requiert de l'Etat qu'il transfère une part de la RPLP aux communes pour entretenir les routes communales à vocation cantonale et en particulier les ouvrages d'art pour le passage des 40 tonnes,

L'UCV n'oublie pas que la situation difficile des finances cantonales avait dicté de n'affecter aucune recette tant que l'équilibre financier du Canton ne serait pas atteint. Aujourd'hui, c'est chose faite. Le gouvernement doit revoir la répartition de la manne fédérale.

Yvan Tardy



Président

Brigitte Dind



Secrétaire Générale

Pully, le 6 septembre 2010